



**REGLEMENT DU CHAMPIONNAT BMX  
AIN RHONE METROPOLE DE LYON 2020**  
**Mise à jour suite réunion du 30/06/2020**

**1. Le calendrier :**

• 15/03/2020	BEYNOST		<i>(Course reportée)</i>
• 04/04/2020	NEUVILLE		<i>(Course annulée)</i>
• 16/05/2020	DARDILLY	Nocturne	<i>(Course reportée)</i>
• 13/06/2020	LIMONEST		<i>(Course annulée)</i>
• 19/09/2020	Sainte CONSORCE		<i>(Course maintenue)</i>
• 04/10/2020	MEYZIEU		<i>(Course maintenue)</i>
• 17/10/2020	AMPLEPLUIS		<i>(Course reportée)</i>

Le championnat ARML 2020 sera disputé en cinq manches soit :

• 1 <sup>ère</sup> manche	19/09/2020	SAINTE CONSORCE	
• 2 <sup>ème</sup> manche	27/09/2020	BEYNOST	
• 3 <sup>ème</sup> manche	04/10/2020	MEYZIEU	
• 4 <sup>ème</sup> manche	31/10/2020	DARDILLY	Nocturne
• 5 <sup>ème</sup> manche	07/11/2020	AMPLEPLUIS	Finale

**2. Le règlement :**

Le règlement national 2020 sera le règlement de référence.

Tout pilote licencié FFC avec une licence en cours de validité peut participer aux courses du championnat, les pilotes « nationaux » et élites ne peuvent pas participer, il leur sera créé une catégorie open (minimes et +) si le nombre de participants est suffisant (4 au minimum), leur inscription se fera sur place.

Seuls les pilotes des comités Ain et Rhône métropole de Lyon peuvent être champions de leur comité.

**3. Les horaires :**

**Course diurne**

10h30-12h00	Essais (*)
12h45	Début des courses : 24 puis 20 pouces
17h00 (environ)	Remise des récompenses par le club

**Course nocturne**

16h 17h30	Essais (*)
18h00	Début des courses 2 manches
Pause de 45 min.	Reprise 3 <sup>ème</sup> manche puis phases finales
A l'issue des courses	Remise des récompenses par le club



## Finale

09h30-11h00	Essais (*)
11h15	Début des courses : 1 <sup>ère</sup> manche (24 puis 20 pouces)
Pause de 45 min.	Reprise : 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> manche puis phases finales
16h00 (environ)	Remise des récompenses par le club

(\*) Les essais se feront par blocs : (45 minutes d'essais pour chaque bloc)

- 1er bloc : Cruiser et benjamins et –
- 2ème bloc : Minimes et +

## 4. Les engagements :

- Pour une épreuve 20" ou une épreuve 24"
  - 6,00 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse 10,50 € par pilote pour les catégories minimes et plus
- Pour une épreuve 20" et une épreuve 24"
  - 13,00 € par pilote pour toutes les catégories
- Pour l'open
  - 12,00 € par pilote

## 5. Les inscriptions :

Les inscriptions se feront par [cicleweb.ffc.fr](http://cicleweb.ffc.fr)

La clôture des inscriptions est le mercredi précédant la course.

La liste des engagés sera mise en ligne sur le site du comité FFC Rhône Métropole de Lyon <https://www.rhonecyclisme.fr/> le jeudi avant la course.

Pas de remboursement pour annulation(s) postérieure(s) au jeudi 21h00.

## 6. Les catégories :

Voir le tableau annexé (annexe 1).

Si les pilotes garçons d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Entre 4 et 8 pilotes dans une catégorie, le classement s'effectuera sur 5 manches.

Pour les féminines, si elles ne sont pas assez nombreuses (moins de 4 pilotes dans la catégorie), elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie tout en gardant un classement séparé.

Aucun surclassement ne sera accepté.

Pour les cruisers il sera créé 2 catégories :

- Cruiser A pour les pilotes les plus aguerris
- Cruiser B pour tous les autres

Les pilotes choisissent leur catégorie en début de championnat. Elle sera effective pour toute la suite du championnat. Au final seule la catégorie Cruiser A se verra décerner le titre de champion. Le vainqueur de la catégorie B sera automatiquement inscrit en catégorie A l'année suivante.



## 7. Classement et récompenses :

Pour les pilotes qui ne participent pas aux finales il sera organisé des Races B et C, celles-ci ne rentreront pas dans le classement.

### À l'issue de chaque course :

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel et seront sur le site du comité Rhône Métropole de Lyon.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers des catégories présentes.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**, les récompenses ne seront **pas remises à un tiers** !

Les pilotes devront être revêtus de leur tenue de club pour monter sur le podium, tout autre maillot ne doit pas apparaître lors de la cérémonie protocolaire.

Pour rappel, la cérémonie protocolaire est obligatoire, tout pilote absent verra **ses points du jour non comptabilisés**.

### À l'issue de la finale :

Les pilotes ayant participé aux **5 (cinq)** courses se verront attribuer un bonus de point de 10% des points du classement du premier de la catégorie à n-1 (voir annexe 2).

Le classement sera effectué sur l'ensemble des **5 (cinq)** courses uniquement pour les pilotes ayant participé à **au moins 2 (deux)** courses et la finale.

Les 3 premiers du classement général de leur comité seront récompensés, le maillot de champion ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présents,

La présence des pilotes lors de la remise des récompenses est obligatoire. Aucune récompense ne sera remise à un tiers.

## 8. Règlement technique :

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un émarginement par les pilotes avant les essais sera fait, **tout pilote n'ayant pas émarginé ne prendra pas le départ**.

Un contrôle de licence inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur. Pour les vélos, ceux-ci devront être munis de plaque frontale et latérale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées pour les catégories ayant droit.



## 9. Arbitre de course :

La commission des arbitres du Rhône Métropole de Lyon propose un minimum de 14 (QUATORZE) arbitres.

Le club organisateur doit prévoir en complément :

- Un Speaker
- Une personne en pré-grille
- Une personne au départ
- Une personne au "starter"
- Du personnel de piste
- Une personne à la liaison arrivée / secrétariat
- La mise en place d'un secrétariat pour la gestion des courses (moyen humain et matériel)

Les autres clubs devront fournir 1 (UN) arbitre licencié par tranche de 10 pilotes inscrits, faute de quoi seuls les pilotes correspondant au nombre d'arbitres seront engagés.

Pour le Comité du Rhône Métropole de Lyon de cyclisme - Commission BMX

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020

Xavier Rongère



## 10. Annexe I

Catégories 2020

20 Pouces			
	catégorie	Homme	Femme
2015/2014	Prélicencié	<b>X</b>	<b>x</b>
2013/2012	Poussin	<b>X</b>	<b>x</b>
2011/2010	Pupille	<b>X</b>	<b>x</b>
2009/2008	Benjamin	<b>X</b>	<b>x</b>
2007/200	Minime	<b>X</b>	<b>x</b>
2005/2004	Cadet	<b>X</b>	<b>x</b>
2003/2002	Junior	<b>X</b>	
2001 et avant	Hommes 19+	<b>X</b>	
2003 et avant	Femmes 17+		<b>x</b>

Cruiser			
		Cruiser A	
		Cruiser B	
			Cruiser Femme

## 11. Annexe II

Catégories	Fille Garçon	Nombre de points n-1	Bonus 10%
Prélicencie	G	99	10
Poussin	F	40	4
Poussin	G	140	14
Pupille	F	36	4
Pupille	G	141	14
Benjamin	F	56	6
Benjamin	G	78	8
Minimes	F	20	2
Minimes	G	128	13
Cadettes	F	50	5
Cadets	G	95	10
Juniors	G	98	10
Femmes 17+	F	60	6
Hommes 19+	G	98	10
Cruiser	F	41	4
Cruiser	A	54	5
Cruiser	B	75	8